

# La réserve opérationnelle de la Police Nationale !

Dispositif créé par la loi du 24 janvier 2022, permettant d'associer citoyens à la mission de sécurité, la réserve opérationnelle de la police nationale vient officiellement d'être lancée. Elle prend le relais de la réserve civile et s'adresse aux 18 ans et plus qui souhaitent s'engager aux côtés de policiers en parallèle de leurs études ou de leur emploi.



La police nationale veut se doter dans la décennie à venir d'une réserve opérationnelle de 30.000 personnes, dont une large majorité de citoyens. Ce dispositif va contribuer à renforcer et rénover profondément le lien entre la police nationale et la population.

## **Cette réserve opérationnelle, c'est la possibilité :**

- d'agir concrètement et utilement pour la sécurité de tous les citoyens, en intégrant un commissariat, la police aux frontières, les CRS autoroutières ou encore la police judiciaire.

- de vivre une expérience humaine au contact de policiers et de la population mais aussi, formatrice, en offrant l'opportunité de progresser dans la hiérarchie policière.
- d'être rémunéré pour des missions de soutien dans la limite de 90 jours maximum par an

### **De nouvelles caractéristiques pour ces citoyens réservistes :**

- En uniforme
- Pour toutes les missions, y compris sur la voie publique, armés et encadrés
- La possibilité de progresser hiérarchiquement dans la réserve.
- 90 jours maxi par an (NB : la vacation de base correspond à environ 85 euros)

### **Pour devenir policier adjoint de réserve, la police nationale met en place une formation adaptée :**

- 2 semaines de formation en structure CRS (80 heures) à l'issue desquelles un contrat est signé si l'élève est jugé apte à intégrer la formation à la charge des directions d'emploi (non rémunéré).
- 2 semaines dans les directions d'emploi (70 heures) • 2 modules d'autoformation (50 heures : 20 heures avant l'entrée en structure CRS et 30 heures entre la fin de la formation CRS et le début de la formation des directions d'emploi)

Le policier adjoint de réserve pourra participer à des missions telles qu'établir un périmètre de sécurité lors d'accidents, à l'opération tranquillité vacances et à la verbalisation sous l'autorité d'un officier de police judiciaire à l'exception du maintien et rétablissement de l'ordre.

Des informations utiles concernant la réserve opérationnelle de la Police Nationale peuvent être consultées à partir des liens suivants :

[devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/reserviste-operationnel](https://devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/reserviste-operationnel)

[police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/Reserve-operationnelle](https://police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/Reserve-operationnelle)